

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres de la Commission  
d'accès aux documents administratifs**

**A.Gt 20-02-2020**

**M.B. 04-03-2020**

**Ce texte est abrogé par l'AGCF du 16 mai 2024**

***Modifications :***

**A.Gt 24-11-2022 - M.B. 25-01-2023**

**A.Gt16-05-2024 - M.B. 17-07-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration, l'article 11;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 1995 portant exécution du décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 février 2015 portant désignation des membres de la Commission d'accès aux documents administratifs;

Vu l'avis de l'inspection des finances, donné le 4 février 2020;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 20 février 2020;

Considérant l'expiration des mandats visés dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 février 2015;

Sur la proposition du Ministre de la Fonction publique;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - M. Emmanuel MATHIEU est désigné président de la Commission d'accès aux documents administratifs.

**Article 2.** - Sont désignés en qualité de membre effectif et membre suppléant de la Commission d'accès aux documents administratifs :

Membres effectifs	Membres suppléants
Mme Maud LESSENNE	Mme Laureline NOOTENS
Mme Clémentine COLSON <i>[remplacé par A.Gt 24-11-2022]</i>	Mme Anne-Françoise MEEUS
M. Olivier HERMANNNS	Mme Alixe LECLERCQ <i>[remplacé par A.Gt 24-11-2022]</i>
Maître Jérôme SOHIER	Maître Elisabeth KIELH

**Article 3.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 février 2015 portant désignation des membres de la Commission d'accès aux documents administratifs au sein de la Communauté française est abrogé.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

**Article 5.** - Le Ministre de la Fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 20 février 2020.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie Bruxelles Enseignement,

F. DAERDEN